



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/05/2025

FRANCE 2030 ACCELERE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DE L'ARCHITECTURE.

Rachida Dati, ministre de la Culture et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent le lancement des accélérateurs « Architecture de demain » et « Transition environnementale des entreprises culturelles » ainsi que la sélection du projet « TRANSITIONS ARCHI-PAYSAGE » comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » dans le cadre de France 2030.

« ARCHITECTURE DE DEMAIN » ET « TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES CULTURELLES » : DEUX ACCELERATEURS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ENTREPRISES CULTURELLES

Le ministère de la Culture et le Secrétariat général pour l'investissement annoncent le lancement de deux nouveaux programmes d'accompagnement dédiés aux PME avec un fort potentiel de développement : l'accélérateur « Architecture de demain » et l'accélérateur « Transition environnementale des entreprises culturelles ».

Ces deux programmes d'accompagnement sont financés par l'Etat dans le cadre France 2030 et opérés pour le compte de l'Etat par **Bpifrance**. Ils visent à révéler le potentiel de croissance des entreprises traitant des questions de transition écologique dans tous les secteurs culturels pour l'accélérateur « Transition environnementale des entreprises culturelles », et en architecture pour l'accélérateur « Architecture de demain ».

Les entreprises accélérées (25 par accélérateurs) seront sélectionnées en raison de leur démarche innovante et de leur engagement sociétal et environnemental.

A l'issue du processus de sélection, 50 dirigeants bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure, durant 12 à 18 mois, afin de réfléchir aux grands enjeux et aux défis liés au développement de leur activité, notamment en matière de transition écologique. Ces dirigeants suivront un programme structuré autour de trois piliers :

- **Conseil** : un diagnostic d'entrée ou un diagnostic 360° permettra à l'entreprise de s'interroger sur son modèle économique afin d'identifier les axes prioritaires de croissance. En complément, 16 à 26 jours de conseil seront adaptés aux enjeux identifiés ;
- **Formation** : 6 séminaires d'une journée sur des thématiques ciblées (stratégie, financement du développement, ressources humaines, etc.), complétés par un parcours de formation en ligne pour renforcer leurs compétences et nourrir leurs réflexions stratégiques ;
- **Mise en relation** : des journées dédiées aux enjeux spécifiques de la filière avec l'ensemble des partenaires du programme et des journées orientées vers les modèles d'affaires seront organisées.

A l'issue du programme, les entreprises auront également un accès privilégié aux réseaux d'entrepreneurs de la French Touch (communauté de 5 000 accélérés, communauté Bpifrance Excellence) et aux partenaires de Bpifrance.

L'accélérateur « Architecture de demain » et le projet « TRANSITIONS ARCHI-PAYSAGE » s'inscrivent également dans le cadre de la stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029 lancée par la ministre de la Culture en février 2025.

**L'appel à manifestation d'intérêt pour les accélérateurs
« Architecture de demain » et « Transition environnementale des entreprises culturelles »
est ouvert jusqu'au 7 novembre 2025 à 12h00 (midi, heure de Paris).**

En cas d'épuisement des moyens financiers affectés à ce dispositif, il peut être arrêté de manière anticipée par arrêté du Premier ministre, pris sur avis du secrétaire général pour l'investissement.

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier de candidature en ligne sur la plateforme de dépôt de Bpifrance :

<https://evenements.bpifrance.fr/accelerateur-transition-environnementale-culture>

OU

<https://evenements.bpifrance.fr/ami-acc-architecture-de-demain/registration/register>

« TRANSITIONS ARCHI-PAYSAGE » LAUREAT « COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR » : UN PROJET STRUCTURANT POUR LES FORMATIONS EN ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Par ailleurs, le ministère de la Culture et le Secrétariat général pour l'investissement annoncent la sélection du projet « **TRANSITIONS ARCHI-PAYSAGE** », dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ». Ce projet bénéficiera d'un financement de **5 M€ de France 2030**.

L'appel à manifestation d'intérêt « **Compétences et métiers d'avenir** », opéré pour le compte de l'Etat par la **Caisse des Dépôts et des Consignations** et l'**Agence Nationale de la Recherche**, est un dispositif dédié aux enjeux de formation et de compétences, transverse à l'ensemble des objectifs de France 2030.

Le projet « TRANSITIONS ARCHI-PAYSAGE » vise à créer un écosystème innovant en faisant évoluer les formations en architecture et paysage. Coordonné par l'ENSA de Normandie, le projet fédère toutes les écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage françaises (ENSA-P), les Instituts nationaux des sciences appliquées de Strasbourg et de Blois, l'École de Chaillot (architectes du patrimoine), Amàco (association développant des activités de formation, de recherche et d'expérimentation en éco-construction), le Conseil national de l'Ordre des Architectes et le REFC'A (Réseau pour la formation continue des architectes).

Ce projet de transformation à l'échelle nationale vise la formation de près de 64 000 personnes sur la période 2025-2030 pour répondre aux défis des transitions numérique et écologique en architecture et paysage.

Le projet « TRANSITIONS ARCHI-PAYSAGE » et les accélérateurs « Architecture de demain » et « Transition environnementale des entreprises culturelles » contribuent à transformer durablement ces secteurs clefs de notre économie, par la formation et l'innovation technologique. Ils permettent d'anticiper les mutations et contribuent à l'ambition de France 2030 : mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde.

Contacts presse :

Ministère de la Culture - service.presse@culture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance - presse@bpifrance.fr

Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) - antoine.pacquier@caissedesdepots.fr

Agence nationale de la recherche - katel.lefloch@agencerecherche.fr

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

À propos de Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur X : @Bpifrance - @BpifrancePresse et LinkedIn

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



À propos de l'Agence Nationale de la Recherche

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de

financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».